



## Communiqué de presse

Le 7 mars 2014

### ELECTIONS MUNICIPALES 2014 : État des candidatures reçues en préfecture

A l'issue du délai de dépôt des candidatures le résultat des enregistrements effectués à la préfecture de la Vendée est le suivant :

Des candidatures ont été enregistrées pour toutes les communes,

– **Communes de 1 000 habitants et plus :**

Pour les 175 communes concernées : 299 listes ont été enregistrées, elles comprennent 6 715 candidats et sont réparties ainsi :

- communes à liste unique : 83
- communes à 2 listes : 71
- communes à 3 listes : 16
- communes à 4 listes : 2
- communes à 6 listes : 3

– **Communes de – de 1 000 habitants :**

Pour les 107 communes concernées, 1 915 dépôts de candidatures ont été enregistrés. Une seule commune (Saint Sulpice en Pareds) ne dispose pas, au premier tour, du nombre de candidats suffisant pour composer un conseil municipal complet. Des déclarations de candidatures pourront donc intervenir, pour cette commune et pour elle seule, au 2ème tour (en tout état de cause, même s'il restait incomplet, le conseil municipal pourrait élire le maire et les adjoints).

*Ce résultat est provisoire. Il est susceptible d'évoluer en fonction de l'examen des dossiers par la préfecture et par le tribunal administratif.*

